



## **Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux**

### **1300001 Imprimeries, des arts graphiques et des journaux, à l'exclusion du secteur des quotidiens belges.**

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.*

#### **Classification des fonctions**

##### **CCT du 16 mai 2014 (122.633)**

##### **Conditions de travail pour 2013 et 2014**

Chapitres 1<sup>er</sup>, 6, 8 + annexe.

D u r é e :

1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014.

##### **CCT du 14 mai 1980 (6.406) modifiée par la CCT du 19 juin 2014 (123.571)**

#### **Conditions de travail**

##### *CHAPITRE Ier. - Champ d'application*

Article 1er. La présente convention collective de travail fixe les salaires minimums dans les imprimeries, les arts graphiques et les journaux, et détermine leur liaison à l'indice des prix à la consommation.

Art. 2. - La présente convention collective de travail s'applique aux entreprises ressortissant à la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux et aux travailleurs et travailleuses, dénommés ci-après « travailleurs n'occupés par ces entreprises, à l'exclusion des employeurs et/ou des travailleurs tombant sous l'application de la convention collective de travail pour les quotidiens belges, conclue le 6 février 1980 et approuvée le 14 mai 1980 au sein de la commission paritaire précitée.

##### *CHAPITRE II. — Classification des fonctions*

Art. 3. - Les salaires des travailleurs cités à l'article 2 sont fixés selon les qualifications professionnelles prescrites pour chaque fonctions reprises en annexe de la présente convention.



Art. 4. - Les fonctions reprises en annexe à la présente convention sont établies selon des critères techniques inhérents à l'imprimerie, aux industries graphiques, à la production et à la reproduction graphiques et similaires, selon les critères des connaissances requises et en tenant compte de la nature des travaux effectués, de la capacité professionnelle et du degré d'autonomie et de responsabilité nécessaires à leur exécution. Lorsque des fonctions situées dans des classes salariales différentes sont exercées normalement par le même travailleur, le salaire de la classe la plus élevée lui est payé.

Art. 5. - Pour l'exécution des fonctions visées à l'article précédent, priorité d'accès est donnée aux travailleurs occupés dans l'entreprise, et ce selon les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa 1er de l'article 9 ci-après. Tout engagement de toute autre personne est soumis à la production de la preuve de capacité requise pour l'exercice de la fonction à exercer tel que déterminé à l'article 6.

Dans tous les cas, les travailleurs occupés à une des fonctions désignées à l'article 6 ci-après doivent être dans les liens d'un contrat de travail conformément à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail les liant à l'employeur tel qu'il est précisé à l'article 2 de la présente convention collective.

Le contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée.

Le contrat de travail peut être conclu pour une durée déterminée de maximum trois mois, dans les cas suivants :

- a) pour l'exécution d'un travail nettement défini;
- b) pour remplacer un travailleur incapable de travailler.

Dans tous les cas, le contrat de travail conclu pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini doit être constaté par écrit pour chaque travailleur individuellement, au plus tard au moment de l'entrée en service de celui-ci. Cet écrit est établi en double exemplaire dont l'un est destiné à l'employeur et l'autre au travailleur.

Le travailleur engagé pour une durée déterminée comme précisé ci-dessus, sera considéré comme étant lié par un contrat de travail à durée indéterminée lorsqu'il est maintenu au travail dans l'entreprise au-delà du terme prévu.

Il est interdit d'occuper des travailleurs intérimaires à une des fonctions désignées à l'article 6 de la présente convention collective.

Il est interdit de faire exécuter une de ces fonctions hors de l'entreprise considérée comme lieu de travail (interdiction du travail à domicile), sans préjudice des situations existantes au moment de la conclusion de la présente convention.

Art. 6. - Les annexes comportant les différentes fonctions, ainsi que la qualification requise pour les exercer font partie intégrante de la présente convention.

Art. 7. - Pour l'introduction de fonctions nouvelles suite à l'application de techniques nouvelles de travail dans les industries graphiques, la partie la plus diligente saisira la Commission paritaire de la question. Celle-ci devra statuer dans les trois mois.



Article 7bis — Mesures transitoires pour l'introduction des 9 fonctions suivantes, cf. article 6 de la CCT du 16 mai 2014 fixant les conditions de travail 2013 — 2014 (numéro de dépôt 2014/7490)

- 
- Conducteur (presse à film)
- Contrôleur entrées et sorties (digital)
- Correcteur coloriste
- Opérateur de systèmes de sortie (chimique)
- Monteur film macro (digital)
- Monteur film macro (manuel)
- Opérateur CTF/CTP
- Opérateur impression digitale
- Gestionnaire de commande

### **Instauration**

Chaque travailleur exerçant l'une des 9 fonctions susmentionnées est inséré dans la classification adaptée et dans la classe salariale qui s'y rapporte entre le 01.07.2014 et le 30.09.2014. La classe stipulée à l'article 1 de l'annexe à la CCT du 16.05.2014 s'appliquera à partir du 01.10.2014.

Si la classification des ouvriers exerçant l'une des 9 fonctions susmentionnées n'a pas pris fin pour le 30.09.2014, les entreprises doivent appliquer les nouveaux barèmes à compter du 01.10.2014.

Dès la signature de la CCT, la classe définie à l'article 1 de l'annexe à la CCT du 16.05.2014 pour les 9 fonctions "insérées" s'appliquera intégralement à tous les travailleurs qui, après signature de la présente CCT, sont embauchés par un employeur ressortissant à la CP 130.

L'application de cette CCT ne change en rien le statut de travailleur de l'ouvrier.

### **Principe des droits acquis**

Les règles suivantes s'appliquent pour tous les travailleurs déjà occupés avant la signature de la présente CCT (quel que soit le type de contrat) :

- Si le salaire réel est supérieur à la classe fixée à l'article 1 de l'annexe à la CCT du 16.05.2014, la rémunération réelle ne peut être révisée à un niveau inférieur, même si la classe déterminée dans la présente CCT correspond à un salaire inférieur.
- Si le salaire réel est inférieur à la classe définie à l'article 1 de l'annexe à la CCT du 16.05.2014, l'employeur adaptera le salaire vers le haut, au niveau de la classe fixée dans la présente CCT selon les modalités suivantes:

S'il y a une différence entre le salaire horaire actuel réel et la classe salariale à octroyer, le salaire horaire réel de ce moment est augmenté comme suit :



- o À partir du 01.10.2014 : la différence avec un maximum de + 0,50 EUR/heure
  - o À partir du 01.01.2015: la différence restante avec un maximum de + 0,75 EUR/heure
  - o À partir du 01.04.2015: la différence restante avec un maximum de + 1,00 EUR/heure
  - o À partir du 01.07.2015: la différence restante
- Des "sursalaires" octroyés de façon récurrente, à savoir la partie du salaire réel qui - sous quelle forme que ce soit (classe, pourcentage, forfait) - était octroyée à un travailleur ou à un groupe de travailleurs à la suite d'un accord individuel ou collectif lié à des prestations particulières du (des) travailleur(s) et/ou à l'organisation du travail, ne peuvent être absorbés lors de l'octroi de la classe salariale déterminée à l'article 1 de l'annexe à la CCT du 16.05.2014.
  - Les modalités existantes plus favorables reprises dans un accord d'entreprise ou le règlement de travail de l'entreprise restent d'application. *(Cet article est inséré par la CCT du 19 juin 2014, numéro d'enregistrement 123.571, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)*

## CHAPITRE VI - *Disposition finales*

Article 20 - La présente convention collective de travail entre en vigueur le 2 juin 1980.

Elle est conclue pour une durée indéterminée. Elle ne peut être dénoncée, en tout ou en partie, que par une des parties signataires de la présente convention collective de travail et ce moyennant un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée à la poste, adressée au président de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux et aux autres organisations signataires de la présente convention collective de travail.

Annexe dressée en vertu de l'article 6 de la présente convention collective de travail,  
Les imprimeries

Section composition-préparation

A. Composition manuelle

### **I. - Enumération des fonctions.**

1. Préparation de la copie.
2. Maquettes.
3. Composition manuelle courante.
4. Travaux de ville et de labeur.
5. Travaux compliqués.
6. Travaux de périodiques et journaux.
7. Mise en page de travaux simples.



8. Mise en page de tous autres travaux.
9. Correction sur épreuves.
10. Impositions.
11. Conservation et responsabilité du matériel.
12. Composition sur Ludlow et similaires.
13. Distribution des copies tierces et organisation du travail.

## **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Préparation de la copie (au bureau ou à l'atelier).  
Suivant les directives concernant l'exécution du travail, procéder à toutes les annotations destinées à faciliter le travail de composition, en fonction de l'équipement.
2. Maquettes.  
Etablir les maquettes selon les règles de composition typographique et les possibilités d'exécution pratique du travail en fonction des procédés d'impression utilisés, moyennant connaissances du dessin, des couleurs, des présentations publicitaires et moyennant le sens de l'esthétique.
3. Composition manuelle courante.  
Exécution avec un rendement normal de travaux de composition courante.
4. Travaux de ville et de labeur.  
Exécution de travaux diversifiés, avec initiative personnelle d'après copie, croquis ou maquette, ou selon création personnelle d'un modèle typographique équilibré et de caractère esthétique, avec imposition éventuelle.  
Exécution de travaux de labeur d'après copie, croquis ou maquette, ou selon création personnelle d'un modèle typographique équilibré et de caractère esthétique, avec éventuellement l'imposition courante inhérente aux travaux de labeur.
5. Travaux compliqués.  
Exécution de montage de travaux en couleurs, et/ou de tableaux (formules), et/ou de compositions en langues occidentales, et/ou de compositions en langues orientales non accentuées, ni vocalisées, en une ligne et/ou de compositions en plusieurs étages (formules chimiques et mathématiques, langues accentuées, musique, etc.).
6. Travaux de périodiques et journaux.  
Mise en page dans les meilleures conditions de travaux typographiques quantitativement importants, avec éventuellement l'imposition et la création d'un modèle typographique équilibré et de caractère esthétique.
7. Mise en page de travaux simples.  
Suivant les instructions données, mener à bien sous sa responsabilité la mise en page de ces travaux.
8. Mise en page de tous autres travaux.  
Suivant les instructions données, mener à bien sous sa responsabilité la mise en page de ces travaux et diriger et organiser l'équipe du personnel mise à la disposition de ce



point de production en veillant au bon assemblage des différents éléments constituant un travail déterminé et effectuer éventuellement l'imposition.

9. Correction sur épreuves.

Indication des corrections d'ordre typographique, de grammaire et de syntaxe, selon les signes conventionnels de correction typographiques.

10. Impositions.

Effectuer l'imposition et le calcul des blancs en fonction des machines qui doivent effectuer le tirage, et compte tenu des opérations ultérieures de fabrication (pliage, assemblage, encartage, coupe).

11. Conservation et responsabilité du matériel.

Consiste à assurer la distribution des caractères et des matières après tirage, en connaissance parfaite du matériel employé et mis à la disposition du personnel de typographie, et classer les compositions destinées à réemploi, à tenir les états du matériel en général; à assurer le réapprovisionnement selon les besoins, avec un esprit d'initiative et de décision en ayant de la méthode et de l'ordre.

12. Composition sur Ludlow et similaires.

Composition et justification des lignes en matrice et fonte correcte desdites lignes. Distribution des matrices. Notions mécaniques de la machine utilisée et assurer son entretien.

13. Distribution des copies, tierces et organisation du travail.

Assurer la distribution des copies, des tierces et l'organisation du travail, en connaissance des activités reprises ci-avant effectuées dans l'entreprise, avec le sens des responsabilités.

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Les travailleurs effectuant des travaux désignés dans le groupe 1 (classe XI), et ayant exercé cette fonction de façon ininterrompue dans la même entreprise et/ou dans le secteur pendant vingt-quatre mois, devront obtenir à partir du premier lundi suivant cette période, un salaire égal à celui prévu pour le 2<sup>me</sup> groupe de cette section (classe XIII).

Groupe 1. - Classe XI:

Composition manuelle courante.

Groupe 2. - Classe XIII.

Composition sur Ludlow et similaires.

Impositions.

Travaux de ville et de labeur.

Travaux de périodiques et journaux.

Travaux compliqués.



Conservation et responsabilité du matériel.  
Mise en page de travaux simples.

Groupe 3. - Classe XIV.  
Correction sur épreuves.  
Mise en page de tous travaux.  
Préparation de la copie.  
Maquettes.

Groupe 4. - Classe XVI:  
Distribution des copies, tierces, organisation du travail.  
Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.

B. Montage.

### **I. - Énumération des fonctions.**

1. Découpage de bandes de film ou de papier, sans montage.
2. Montage de travaux simples, papier.
3. Montage de films positifs et/ou tous autres travaux, montage papier.
4. Montage de films négatifs.
5. Distribution des copies, épreuves et organisation du travail de la division montage.

### **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Découpage de bandes de film ou de papier, sans montage.  
Découpage de bandes de film ou- de papier à leur sortie de la machine à développer automatique, sans montage.
2. Montage de travaux simples, papier.  
Exécution avec un rendement normal de travaux de montage courant, non élaborés.
3. Montage de films positifs et/ou de tous autres travaux, montage papier.  
Exécution de travaux diversifiés et/ou élaborés, avec ou sans imposition.
4. Montage de films négatifs.  
Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal des travaux de montage de films négatifs, nécessite la connaissance de l'imposition, et l'établissement des tracés et le montage des formes et gabarit au moyen de films négatifs.
5. Distribution des copies, épreuves et organisation du travail de la division montage.  
Assurer la distribution des travaux et l'organisation du travail en connaissance des activités reprises ci-avant effectuées dans la division « Montage » de l'entreprise, avec le sens des responsabilités.

### **III. - Classification des fonctions.**



Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. - Classe XI.

Découpage de bandes de film ou de papier, sans montage.

Groupe 2. - Classe XIII.

Montage de travaux simples, papier.

Groupe 3. - Classe XIV.

Montage de films positifs et/ou tous autres travaux, montage papier.

Groupe 4. - Classe XV.

Montage de films négatifs.

Groupe 5. - Classe XVI.

Distribution des copies, épreuves et organisation du travail de la division montage.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.

C. Composition mécanique.

### **I. - Énumération des fonctions.**

1. Préparation de la copie.
2. Composition sur machines à composer lignes-blocs de textes simples et courants.
3. Composition sur machines à composer lignes-blocs de tous autres travaux.
4. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes simples et courants sans finalité de photocomposition.
5. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes élaborés sans finalité de photocomposition.
6. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de tous autres travaux sans finalité de photocomposition.
7. Composition sur machines fondeuses automatiques de textes simples.
8. Composition sur machines fondeuses automatiques de tous autres travaux.
9. Entretien et mise au point mécanique du matériel.
10. Exécution sur clavier monotype de compositions courantes, formules diverses composées en une seule ligne, de compositions en langues étrangères occidentales et orientales non accentuées, ni vocalisées.
11. Exécution sur clavier monotype de compositions en langues orientales accentuées et/ou vocalisées, de tableaux de formules diverses (chimiques, algébriques, arithmétiques, scientifiques), dont la composition s'effectue sur plusieurs lignes.
12. Conduite de fondeuses monotype pour travaux simples sans changements dans le châssis.
13. Conduite de fondeuses monotype pour tous autres travaux.
14. Conduite de fondeuses supra et similaires.
15. Distribution du travail et responsabilité du département.





## **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Préparation de la copie (au bureau ou à l'atelier).  
Suivant les directives concernant l'exécution du travail, procéder à toutes les annotations destinées à faciliter le travail de composition, en fonction de l'équipement.
2. Composition sur machines à composer lignes-blocs de textes simples et courants.  
Composer et procéder aux réglages et contrôles courants, changements de moules, de magasins, de justification, etc., et procéder à l'entretien journalier et périodique du matériel.
3. Composition sur machines à composer lignes blocs de tous autres travaux.  
Composer et procéder aux réglages et contrôles courants, changements de moules, de magasins, de justification, etc., et procéder à l'entretien journalier et périodique du matériel.
4. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes simples et courants sans finalité de photocomposition.  
Composer de préférence selon la méthode dite « des dix doigts », et pouvoir déchiffrer les codes perforés en fonction du processus ultérieur d'utilisation de la bande.
5. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes élaborés sans finalité de photocomposition.  
Composer de préférence selon la méthode dite « des dix doigts », et pouvoir déchiffrer les codes perforés, en fonction du processus ultérieur d'utilisation de la bande.
6. Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de tous autres travaux sans finalité de photocomposition.  
Composer de préférence selon la méthode dite « des dix doigts », et pouvoir déchiffrer les codes perforés, en fonction du processus ultérieur d'utilisation de la bande.
7. Composition sur machines fondeuses automatiques de textes simples.  
Assurer la composition par déroulement des bandes, en procédant aux réglages et contrôles courants, changement de moules, de magasins, de justification, etc., et assumer l'entretien journalier et périodique du matériel.  
Connaissance du matériel à décoder et des codes (intercalations manuelles, etc.).
8. Composition sur machines fondeuses automatiques de tous autres travaux.  
Assurer la composition par déroulement des bandes, en procédant aux réglages et contrôles courants, changement de moules, de magasins, de justification, etc., et assumer l'entretien journalier et périodique du matériel.  
Connaissance du matériel à décoder et des codes (intercalations manuelles, etc.).
9. Entretien et mise au point mécanique du matériel.  
Assurer l'entretien et la mise au point mécanique du matériel en fonction des connaissances requises en électricité et en mécanique concernant le matériel graphique.
10. Exécution sur clavier monotype de compositions courantes, formules diverses composées en une seule ligne, de compositions en langues étrangères occidentales et



orientales non accentuées, ni vocalisées.

Composer sur clavier simple, duplex ou électronique, effectuer les changements d'intermédiaires de dessus de clavier, de tambour, de boîte de calibrage, ou de circuits imprimés, procéder au capsulage des touches et effectuer les entretiens journaliers et hebdomadaires du matériel.

11. Exécution sur clavier monotype de compositions en langues orientales accentuées et/ou vocalisées, de tableaux de formules diverses (chimiques, algébriques, arithmétiques, scientifiques), dont la composition s'effectue sur plusieurs lignes. Composer sur clavier simple, duplex ou électronique, effectuer les changements d'intermédiaires de dessus de clavier, de tambour, de boîte de calibrage, ou de circuits imprimés, procéder au capsulage des touches et effectuer les entretiens journaliers et hebdomadaires du matériel.

12. Conduite de fondeuses monotype pour travaux simples sans changement dans le châssis.

Assurer la conduite du matériel, la justification régulière, obtenir un œil de lettre net et bien formé, procéder au réglage de l'approche et de l'alignement, régler la pompe et le piston, contrôler la température de la fonte et procéder à l'entretien régulier et périodique du matériel, moyennant des connaissances de mécanique et de fonte de caractères.

13. Conduite de fondeuses monotype pour tous autres travaux.

Assurer la conduite du matériel, la justification régulière, obtenir un œil de lettre net et bien formé, procéder au réglage de l'approche et de l'alignement, régler la pompe et le piston, contrôler la température de la fonte et procéder à l'entretien régulier et périodique du matériel, moyennant des connaissances de mécanique et de fonte de caractères; effectuer des changements dans le châssis et assurer l'entretien des moules et des coins.

14. Conduite de fondeuses supra et similaires.

Assurer la conduite du matériel, la justification régulière, obtenir un œil de lettre net et bien formé, procéder au réglage de l'approche et de l'alignement, régler la pompe et le piston, contrôler la température de la fonte et procéder à l'entretien régulier et périodique du matériel, moyennant des connaissances de mécanique et de fonte de caractères; effectuer le démontage et l'entretien des moules.

15. Distribution du travail et responsabilité du département.

Assurer la distribution du travail, effectuer régulièrement le contrôle de qualité de fonte, de l'état d'usure des matrices, des moules, des justifications, etc., tenir un inventaire des matrices, espaces bandes, moules, talons de justification, magasins et pièces de rechange.

Pouvoir procéder aux réparations usuelles qui ne requièrent pas l'intervention d'un mécanicien ou électricien spécialisé.

Connaître toutes les ressources du matériel mis à disposition.

### **III. - Classification des fonctions.**



Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Les travailleurs effectuant les travaux désignés dans le groupe 1 (classe XIII), et ayant exercé cette fonction de façon ininterrompue dans la même entreprise et/ou dans le secteur pendant vingt-quatre mois, devront obtenir à partir du premier lundi suivant cette période, un salaire égal à celui prévu pour le 2<sup>me</sup> groupe de cette section (classe XIV).

Groupe 1. - Classe XIII :

Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes simples et courants sans finalité de photocomposition.

Groupe 2. - Classe XIV :

Entretien et mise au point mécanique du matériel.

Exécution sur clavier monotype de compositions courantes, de formules diverses composées en une seule ligne, de compositions en langues étrangères occidentales et orientales non accentuées, ni vocalisées.

Conduite de fondeuses monotype pour travaux simples sans changement dans le châssis.

Composition sur machines à composer lignes-blocs de textes simples et courants,

Composition sur machines fondeuses automatiques de textes simples.

Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de textes élaborés sans finalité de photocomposition.

Conduite de fondeuses supra et similaires.

Groupe 3. - Classe XV :

Composition sur machines à composer lignes-blocs de tous autres travaux.

Composition sur clavier perforateur et/ou imprimant et/ou dactylographique de tous autres travaux sans finalité de photocomposition.

Composition sur machines fondeuses automatiques de tous autres travaux.

Préparation de la copie.

Exécution sur clavier monotype de compositions en langues orientales accentuées et/ou vocalisées, de tableaux de formules diverses (chimiques, algébriques, arithmétiques, scientifiques), dont la composition s'effectue sur plusieurs lignes.

Conduite de fondeuses monotype pour tous autres travaux

Groupe 4. - Classe XVII :

Distribution du travail et responsabilité du département.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.

D. Composition photographique et électronique.

### **I. - Enumération des fonctions.**

1. Préparation de la copie.

2. Composition sur clavier de textes simples et courants.

3. Composition sur clavier de textes élaborés.



4. Conduite de calculatrices et ordinateurs.
5. Conduite d'unités de photocomposition, de photocomposeuses, de lecteurs de bande magnétique, de lecteurs US, de lecteurs optiques, de reperforateurs, d'imprimantes, etc.
6. Conduite monophoto pour travaux simples sans changement dans le châssis.
7. Conduite monophoto pour tous travaux avec changements dans le châssis.
8. Compositeur-opérateur d'un appareil avec ou sans écran-vidéo introduisant des textes par frappe directe dans un système de traitement de texte,
  - et/ou effectuant la préparation des textes sur écran par introduction des indications codiques et typographiques,
  - et/ou effectuant par frappe sur clavier les travaux de correction des textes (orthographe, ponctuation, règles de composition, codage, etc.),
  - et/ou réalisant la maquette et/ou exécutant d'après une maquette les travaux de mise en page (disposition, détermination des caractères, justifications, éléments graphiques divers tels filets, etc.).
9. Opérateur responsable de la conduite d'un système de traitement de textes.  
(Par système de traitement de textes est compris un ensemble d'appareils interconnectés comprenant notamment une mémoire à disque, une unité à bande magnétique, une imprimante, une perforatrice et éventuellement d'autres équipements périphériques. La tâche de l'opérateur consiste notamment à gérer ce système complexe au moyen d'un clavier de commande.)
10. Distribution du travail et responsabilité du département de la composition photographique et électronique.
11. Programmeur d'ordinateur pour techniques de composition.
12. Analyste-programmeur d'ordinateur pour techniques de composition.

## **II. — Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Préparation de la copie (au bureau ou à l'atelier).  
Suivant les directives concernant l'exécution du travail, procéder à toutes les annotations destinées à faciliter le travail de composition, en fonction de l'équipement.
2. Composition sur clavier de textes simples et courants.  
Composer de préférence selon la méthode dite « des dix doigts n, et connaître les codes en fonction du processus utilisé.
3. Composition sur clavier de textes élaborés.  
Composer de préférence selon la méthode dite « des dix doigts » et pouvoir déchiffrer les codes, en fonction du processus ultérieur d'utilisation de la bande.
4. Conduite de calculatrices et ordinateurs.  
Assurer l'alimentation, la conduite et le réglage du matériel destiné à traiter les bandes perforées ou magnétiques devant produire des compositions typographiques ou photographiques.  
Déchiffrer les codes et procéder à l'entretien journalier et périodique du matériel.



5. Conduite d'unités de photocomposition, de photocomposeuses, de lecteurs de bande magnétique, de lecteurs TTS, de lecteurs optiques, de perforateurs, d'imprimantes, etc.

Assurer la mise en service, l'alimentation et la conduite de ce matériel. Connaître les codes en fonction du système utilisé.

6. Conduite monophoto pour travaux simples sans changement dans le châssis.

Assurer la conduite du matériel, procéder à l'introduction de la cassette à films, régler la force du corps et effectuer l'entretien journalier et périodique du matériel moyennant des connaissances de mécanique.

7. Conduite monophoto pour tous travaux avec changements dans le châssis.

Assurer la conduite du matériel, procéder à l'introduction de la cassette à films, régler la force du corps et effectuer l'entretien journalier et périodique du matériel moyennant des connaissances de mécanique.

8. Compositeur-opérateur d'un appareil avec ou sans écran-vidéo.

- Introduire des textes par frappe directe dans un système de traitement de texte,
- et/ou effectuer la préparation des textes sur écran par introduction des indications codiques et typographiques,
- et/ou effectuer par frappe sur clavier les travaux de correction des textes(orthographe, ponctuation, règles de composition, codage, etc.) ,
- et/ou réaliser la maquette et/ou exécuter d'après une maquette les travaux de mise en page (disposition, détermination des caractères, justifications, éléments graphiques divers tels filets, etc.).

9. Opérateur responsable de la conduite d'un système de traitement de textes.

Par système de traitement de textes est compris un ensemble d'appareils interconnectés comprenant notamment une mémoire à disque, une unité à bande magnétique, une imprimante, une perforatrice et éventuellement d'autres équipements périphériques. La tâche de l'opérateur consiste notamment à gérer ce système complexe au moyen d'un clavier de commande.

10. Distribution du travail et responsabilité du département de la composition photographique et électronique.

Assurer la distribution des copies, des tierces et l'organisation du travail, en connaissance des activités reprises ci-avant effectuées dans l'entreprise, avec le sens des responsabilités.

11. Programmeur d'ordinateur pour techniques de composition.

- a) La programmation sur base de l'analyse rédigée par l'analyste.
- b) Le test des programmes.
- c) L'application et l'exécution des programmes.
- d) La mise au point des programmes lors de leur application et exécution :
  - 1° l'ajustement des données inexactes;
  - 2° compléter les possibilités antérieurement non prévues à la demande de l'analyste;
  - 3° la modification des programmes à la demande de l'analyste.



- e) Connaissance des systèmes ordinateurs lui permettant de fixer et d'exécuter l'organisation du système ordinateur.
- f) Instruction des opérateurs en ce qui concerne le contenu des programmes et les méthodes d'exécution de ces programmes.  
Cette connaissance permet aux opérateurs d'exécuter leur tâche avec un rendement normal.
- g) La résolution des problèmes qui se produisent dans l'existence d'un programme et qui ne peuvent pas être résolus par les opérateurs.
- h) Interprétation des possibilités d'un programme et entrevoir les solutions éventuelles les plus favorables.

12. Analyste-programmeur d'ordinateur pour techniques de composition.

- a) Analyse des machines dirigées directement ou indirectement par un ordinateur.
- b) Analyse des machines périphériques (machines à perforer, etc.) faisant partie intégrante de la chaîne de production.
- c) Analyse et développement des problèmes.
- d) Connaissance théorique des systèmes ordinateurs.
- e) Définition de l'organisation du système ordinateur.
- f) Instruction des programmeurs (si l'analyste-programmeur n'inscrit pas lui-même les programmes) sur base des données résultant des 5 tâches énumérées ci-dessus.
- g) La programmation (si le point f n'est pas d'application; pour des données plus détaillées sur cette tâche voir « programmeur »).
- h) Instruction des opérateurs des machines périphériques.

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Les travailleurs effectuant les travaux désignés dans le groupe 1 (classe XIII), et ayant exercé cette fonction de façon ininterrompue dans la même entreprise et/ou dans le secteur pendant vingt-quatre mois, devront obtenir à partir du premier lundi suivant cette période, un salaire égal à celui prévu pour le 2<sup>e</sup> groupe de cette section (classe XIV).

Groupe 1. - Classe XIII :

Composition sur clavier de textes simples et courants.

Groupe 2. - Classe XIV.

Conduite de calculatrices et ordinateurs.

Conduite d'unités de photocomposition, de photocomposeuses, de lecteurs de bande magnétique, de lecteurs TTS, de lecteurs optiques, de reperforateurs, d'imprimantes, etc.

Conduite de monophoto pour travaux simples sans changement dans le châssis.

Composition sur clavier de textes élaborés.

Groupe 3. - Classe XV.

Compositeur-opérateur d'un appareil avec ou sans écran-vidéo

- introduisant des textes par frappe directe dans un système de traitement de texte,



- et/ou effectuant la préparation des textes sur écran par introduction des indications codiques et typographiques,
  - et/ou effectuant par frappe sur clavier les travaux de correction des textes (orthographe, ponctuation, règles de composition, codage. etc.),-
  - et/ou réalisant la maquette et/ou exécutant d'après une maquette les travaux de mise en page (disposition, détermination des caractères, justifications, éléments graphiques divers tels filets, etc.).
- Conduite monophoto pour tous travaux avec changements dans le châssis.

#### Groupe 4. - Classe XVI.

Préparation de la copie.

Opérateur responsable de la conduite d'un système de traitement de textes.

(Par système de traitement de textes est compris un ensemble d'appareils interconnectés comprenant notamment une mémoire à disque, une unité à bande magnétique, une imprimante, une perforatrice et éventuellement d'autres équipements périphériques. La tâche de l'opérateur consiste notamment à gérer ce système complexe au moyen d'un clavier de commande.)

#### Groupe 5. - Classe XVII.

Distribution du travail et responsabilité du département de la composition photographique et électronique,

Programmeur d'ordinateur pour techniques de composition :

- a) La programmation sur base de l'analyse rédigée par l'analyste.
- b) Le test des programmes.
- c) L'application et l'exécution des programmes.
- d) La mise au point des programmes lors de leur application et exécution :
  - 1° l'ajustement des données inexactes;
  - 2° compléter les possibilités antérieurement non prévues à la demande de l'analyste;
  - 3° la modification des programmes à la demande de l'analyste;
- e) Connaissance des systèmes ordinateurs lui permettant de fixer et d'exécuter l'organisation du système ordinateur.
- f) Instruction des opérateurs en ce qui concerne le contenu des programmes et les méthodes d'exécution de ces programmes. Cette connaissance permet aux opérateurs d'exécuter leur tâche avec un rendement normal.
- g) La résolution des problèmes qui se produisent dans l'existence d'un programme et qui ne peuvent pas être résolus par les opérateurs.
- h) Interprétation des possibilités d'un programme et entrevoir les solutions éventuelles les plus favorables.

#### Groupe 6. - Classe XIX :

Analyste-programmeur d'ordinateur pour techniques de composition :

- a) Analyse des machines dirigées directement ou indirectement par un ordinateur.
- b) Analyse des machines périphériques (machines à perforer, etc.) faisant partie intégrante de la chaîne de production.
- c) Analyse et développement des problèmes.
- d) Connaissance théorique des systèmes ordinateurs.
- e) Définition de l'organisation du système ordinateur.
- f) Instruction des programmeurs (si l'analyste-programmeur n'inscrit pas lui-même les



programmes) sur base des données résultant des 5 tâches énumérées ci-dessus.

g) La programmation (si le point f) n'est pas d'application; pour des données plus détaillées sur cette tâche voir " programmeur »).

h) Instruction des opérateurs des machines périphériques.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.





## Section Impression typographique

### **I. - Enumération des fonctions.**

1. Prémise en train.
2. Conduite d'une pédale pour travaux simples.
3. Conduite de deux pédales pour travaux simples.
4. Conduite d'une pédale pour tous autres travaux.
5. Conduite de deux pédales pour tous autres travaux.
6. Conduite d'une presse format en dessous coquille pour travaux simples.
7. Conduite d'une presse format en dessous coquille pour tous autres travaux.
8. Conduite de deux presses format en dessous coquille.
9. Conduite d'une presse à partir du format coquille pour tous autres travaux.
10. Conduite de presse plano à retraitation.
11. Conduite d'une presse plano-cylindre.
12. Conduite d'une presse piano à deux couleurs.
13. Conduite de presse rotative à feuilles une couleur.
14. Conduite de presse rotative à feuilles deux couleurs.
15. Conduite de presse rotative à feuilles trois ou plusieurs couleurs.
16. Conduite de presse rotative d'un groupe d'impression.
17. Conduite de presse rotative de deux groupes d'impression.
18. Conduite de presse rotative de plus de deux groupes d'impression.
19. Conduite de presse rotative flexographique combinée, deux couleurs.
20. Conduite de presse rotative flexographique combinée, trois couleurs et plus.
21. Conduite de machines en continu forme plano, un ou deux éléments.
22. Conduite de machines en continu forme plano, trois éléments ou plus.
23. Conduite de machines en continu forme cylindrique typo, un ou deux éléments.
24. Conduite de machines en continu forme cylindrique typo, trois éléments et plus.
25. Conduite de machines en continu forme offset, un ou deux éléments.



26. Conduite de machines en continu forme offset, trois éléments ou plus.
27. Conduite de machines en continu letterset, un ou deux éléments.
28. Conduite de machines en continu letterset, trois éléments ou plus.
29. Conduite de machines en continu combiné, deux éléments.
30. Conduite de machines en continu combiné, trois éléments ou plus.
31. Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de zigzag à zigzag.
32. Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à zigzag.
33. Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleaux à liasses.
34. impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de feuilles à liasses.
35. Conduite de presse en phototypie.
36. Conducteur-adjoint de presse rotative d'un groupe d'impression.
37. Conducteur-adjoint de presse rotative de 2 groupes d'impression.
38. Conducteur-adjoint de presse rotative de plus de 2 groupes d'impression.
39. Travaux auxiliaires à la rotative.
40. Aide secondaire à la rotative.
41. Travaux de débobinage.
42. Responsabilité d'un groupe de presses.

## **II. – Définition des fonctions et des connaissances requises.**

Par conduite de machines on entend :

1. le réglage, le contrôle et l'entretien courant des machines et de leurs organes, en ce compris le margeur automatique, conformément aux instructions techniques du constructeur;
2. la vérification de la forme, son calage et l'établissement du registre;
3. la préparation et l'exécution de l'habillage, la mise en train;
4. la préparation de l'encre;
5. la possession de connaissances en matière de formes à découper et de refouillage;
6. la surveillance du tirage, pour assurer la continuité de la qualité de reproduction conforme au bon à rouler;
7. l'exécution normale des activités précitées avec un rendement normal en utilisant tous les moyens mis à disposition.

Par travaux simples on entend :

Impression de forme de texte et/ou texte en registre et/ou texte en retiration et/ou tableaux et contre-moules et/ou cliché trait et/ou similigravure et/ou travaux en deux couleurs et/ou numérotage simple et/ou découpe et traçage et/ou enveloppes.

Par tous autres travaux on entend :

Impression de texte et/ou texte en registre et/ou texte en retiration et/ou forme combinée texte-trait-similis et/ou travaux en couleurs (juxtapositions et polychromies) et/ou tableaux en contre-moules, numérotage compliqué et/ou



découpe, traçage, repoussage, dorure et/ou enveloppes.

Conducteur-adjoint à la rotative : consiste à prêter assistance pour l'exécution des travaux imposés pour la conduite des machines et à exécuter, avec un rendement normal, les mêmes travaux que ceux prévus pour la conduite, mais sous la responsabilité du préposé à la conduite et à remplacer éventuellement celui-ci.

Aide secondaire à la rotative : consiste selon les nécessités de l'entreprise à aider le conducteur et le conducteur-adjoint dans certaines de leurs tâches.

Travaux de débobinage:

Fonction qui consiste à effectuer avec un rendement normal les tâches suivantes:

- a) préparation de la bobine;
- b) montage sur le porte-bobine;
- c) collage en débobineuse en fonction des systèmes existants et des circonstances.

Travaux auxiliaires à la rotative :

Aide à la rotative qui consiste à prêter assistance pour l'exécution des travaux imposés pour la conduite des machines.

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Les travailleurs effectuant les travaux désignés dans le groupe 7 (classe XI) et ayant exercé cette fonction de façon ininterrompue dans la même entreprise et/ou dans le secteur pendant vingt-quatre mois devront obtenir à partir du premier lundi suivant cette période un salaire égal à celui prévu pour le 9<sup>me</sup> groupe de cette section (classe XIII).

Groupe 1. -Classe V :

Travaux auxiliaires à la rotative, au début.

Groupe 2. - Classe VI:

Travaux auxiliaires à la rotative, après 1 an.

Groupe 3. - Classe VII :

Travaux auxiliaires à la rotative, après 2 ans.

Aide secondaire à la rotative, au début.

Travaux de débobinage, au début.

Groupe 4. - Classe VIII :

Aide secondaire à la rotative, après 1 an.

Travaux de débobinage, après 1 an.



**Groupe 5. - Classe IX :**

Travaux auxiliaires à la rotative, après 4 ans.  
Aide secondaire à la rotative, après 2 ans.  
Travaux de débobinage, après 2 ans.

**Groupe 6. - Classe X :**

Aide secondaire à la rotative, après 4 ans.  
Travaux de débobinage, après 4 ans.

**Groupe 7. - Classe XI:**

Conduite d'une pédale pour travaux simples.  
Conduite d'une presse format en dessous coquille pour travaux simples.

**Groupe 8. - Classe XII :**

Conducteur-adjoint de presse rotative d'un groupe d'impression.

**Groupe 9. - Classe XIII :**

Conduite d'une pédale pour tous autres travaux.  
Conduite de deux pédales pour travaux simples.  
Conduite d'une presse format en dessous coquille pour tous autres travaux.  
Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de zigzag à zigzag.  
Conducteur-adjoint de presse rotative de 2 groupes d'impression.

**Groupe 10. - Classe XIV :**

Conducteur-adjoint de presse rotative de plus de 2 groupes d'impression.  
Prémise en train.  
Conduite de deux presses format en dessous coquille.  
Conduite de deux pédales pour tous autres travaux.  
Conduite de presse à partir du format coquille pour tous autres travaux.  
Conduite de presse rotative d'un groupe d'impression.  
Conduite de presse rotative flexographique combinée, deux couleurs.  
Conduite de machines en continu forme plano, un ou deux éléments.  
Conduite de machines en continu forme cylindrique typo, un ou deux éléments.  
Conduite de presse en phototypie.  
Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à zigzag.  
Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à liasses.  
Impression, conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de feuilles à liasses.

**Groupe 11. – Classe XV :**

Conduite de presse plano à retiration.  
Conduite de presse plano, deux couleurs.  
Conduite de presse rotative à feuilles, une couleur.  
Conduite de presse rotative de deux groupes d'impression.  
Conduite de presse rotative flexographique combinée, trois couleurs et plus.



Conduite de machines en continu forme plano, trois éléments et plus.  
Conduite de machines en continu forme offset, un ou deux éléments.  
Conduite de machines en continu combiné, deux éléments.  
Conduite de machines en continu letterset, un ou deux éléments.  
Groupe 12. - Classe XVI :  
Conduite de presse plano-cylindre.  
Conduite de presse rotative à feuilles deux couleurs.  
Conduite rotative de plus de deux groupes d'impression.  
Conduite de machines en continu forme cylindrique typo, trois éléments ou plus.  
Conduite de machines en continu forme offset, trois éléments ou plus.  
Conduite de machines en continu letterset, trois éléments ou plus.

Groupe 13. - Classe XVII :  
Conduite de presse rotative à feuilles, trois ou plusieurs couleurs.  
Conduite de machines en continu combiné, trois éléments ou plus.

Groupe 14. - Classe XVIII :  
Responsabilité d'un groupe de presses.  
Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.



## Section Lithographie-Offset

### I. - Énumération des fonctions.

1. Grainage.
2. Ponçage.
3. Report-transport sur pierre et/ou zinc.
4. Aide générale sur machine à feuilles et machine pour documents en continu.
5. Travaux auxiliaires à la rotative.
6. Aide secondaire à la rotative.
7. Travaux de débobinage.

Impression sur machines lithographiques.

8. Conduite de machines plates.
9. Conduite de machines rotométal.

Impression sur machines offset une couleur.

10. Conduite de machines offset plates.
11. Conduite de machines offset sans margeur automatique.
12. Conduite de machines offset avec margeur automatique jusqu'au format maximum de 46 x 64.
13. Conduite de machines offset à margeur automatique au-delà du format 46 x 64 jusqu'au format 64 x 91,5.
14. Conduite de machines offset à margeur automatique au delà du format 64 x 91,5.
15. Conduite de deux machines offset 1 couleur, travaux simples, jusqu'au format 46 x 32.

Impression sur machines offset double.

16. Conduite d'une machine offset 2 couleurs, jusqu'au format 50 x 35.
17. Conduite de machines offset pouvant imprimer deux couleurs en un seul passage, soit offset double au delà du format 50 x 35, soit offset simple + bronzeuse ou + four, soit offset recto-verso une couleur en un seul passage.

Impression sur machines offset 3-4 couleurs.

18. Conduite d'une machine offset 3 et/ou 4 couleurs, jusqu'au format 50 x 35.
19. Conduite principale de machines offset pouvant imprimer 3-4 couleurs en un seul passage, au delà du format 50 x 35.
20. Conduite de deux éléments d'impression sur machine 4 couleurs.
21. Conduite du troisième élément d'une machine 3 couleurs.

Impression sur machines offset 5-6 couleurs.

22. Conduite principale de machines offset équipées pour l'impression de 5-6 couleurs en un seul passage.
23. Conduite de deux éléments d'impression sur machines de 5-6, couleurs.
24. Conduite du cinquième élément d'une machine 5 couleurs.

Impression sur machines rotatives offset.

25. Conduite de machines rotatives offset en continu pour documents multiples, un ou



deux éléments.

26. Conduite de machines rotatives offset en continu pour documents multiples, trois éléments ou plus.

27. Conduite de machines rotatives offset en continu combiné pour documents multiples, deux éléments.

28. Conduite de machines rotatives offset en continu combiné pour documents multiples, trois éléments ou plus.

29. Conduite de deux éléments de machines rotatives offset.

30. Conducteur-adjoint sur rotative.

31. Dessin et gravure litho.

32. Responsabilité de la conduite d'une rotative offset quatre couleurs et/ou plus et/ou à plusieurs groupes.

## **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

### **1. Grainage.**

Grainer sur pierre, zinc, plaques ou autres matériaux, nécessitant une certaine force physique.

### **2. Ponçage.**

Poncer pierres, zinc, plaques ou autres matériaux suivant relief ou une surface demandée, nécessitant une certaine force physique.

### **3. Report-transport.**

Inversion sur pierre et zinc, traçage, tirage des épreuves, piquage et reports de tous travaux dans un délai normal.

Exige un sens de précision et de soins particuliers.

Connaissance du matériel et produits à utiliser.

### **4. Aide générale sur machine à feuilles et machine pour document en continu.**

Consiste à régler et à surveiller la marge automatique, à alimenter la machine, à surveiller le passage des supports et extraire les piles.

Nettoyage de la machine et des rouleaux, nécessite la connaissance des supports utilisés en imprimerie.

### **5. Travaux auxiliaires à la rotative.**

Aide à la rotative qui consiste à prêter assistance pour l'exécution des travaux imposés pour la conduite des machines.

### **6. Aide secondaire à la rotative.**

Fonction qui consiste selon les nécessités de l'entreprise à aider le conducteur et le conducteur-adjoint dans certaines de leurs tâches.

### **7. Travaux de débobinage.**

Fonction qui consiste à effectuer avec un rendement normal les tâches suivantes:

a) préparation de la bobine;

b) montage sur le porte-bobine;

c) collage en débobineuse en fonction des systèmes existants et des



circonstances.

De 8 à 29, par conduite de machine on entend :

1. Le réglage, le contrôle et l'entretien courant des machines et de leurs organes, en ce compris le margeur automatique, et ce conformément aux instructions techniques du constructeur.
  2. La vérification des plaques, la mise en machine consistant en l'habillage des cylindres ou du bloc et le calage des plaques.
  3. La mise en train suivant le genre de machine et suivant le nombre d'éléments, y compris le repérage et la superposition des couleurs.
  4. Le réglage des rouleaux encres et mouilleurs, des pinces, le placement et l'entretien des blanchets.
  5. La préparation de l'encre.
  6. La surveillance du tirage, pour assurer la continuité de la qualité de reproduction conforme au bon à tirer.
  7. L'exécution normale des activités précitées avec un rendement normal en utilisant tous les moyens mis à disposition.
  8. Connaissances des supports et produits utilisés dans le domaine litho-offset.
- Par travaux simples on entend l'impression de travaux ne nécessitant pas une attention particulière et continue. Nécessitent, par exemple, une attention particulière et continue : numérotage, perforation, couleurs superposées, etc.

30. Conducteur-adjoint sur rotative.

Fonction qui consiste à exécuter avec un rendement normal les mêmes travaux que ceux prévus pour la conduite mais sous la responsabilité du préposé à la conduite, et à remplacer éventuellement celui-ci.

31. Dessin et gravure litho.

Reproduction manuelle d'un dessin en une ou plusieurs couleurs au moyen d'encre ou de crayon chimique sur plaque grainée ou pierre, destinée à l'impression litho-offset. Exige une formation artistique.

32. Responsabilité de la conduite d'une rotative offset quatre couleurs ou plus et/ou à plusieurs groupes.

Nécessite les connaissances prévues pour la conduite des machines et implique, sous sa responsabilité, la coordination et le contrôle de la supervision de l'ensemble du matériel et des travailleurs des différents groupes.

III - Classifications es fonctions.

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1 - Classe V :

Aide générale ne nécessitant pas de connaissance spéciale, sur machine à feuilles et/ou machines pour documents en continue, au début.





Travaux auxiliaires à la rotative, au début.

Groupe 2 - Classe VI :

Aide générale ne nécessitant pas de connaissance spéciale, sur machine à feuilles et/ou machine pour document en continue, après 1 an.

Travaux auxiliaires à la rotative, après 1 an.

Groupe 3 - Classe VII :

Aide générale sur machine à feuilles et/ou machine pour documents en continu, après 3 ans.

Travaux auxiliaires à la rotative, après 2 ans.

Aide secondaire à la rotative, au début.

Travaux de débobinage, au début.

Groupe 4 - Classe VIII :

Aide secondaire à la rotative après 1 an.

Travaux de débobinage, après 1 an.

Groupe 5 - Classe IX

Travaux auxiliaires à la rotative, après 4 ans.

Aide secondaire à la rotative, après 2 ans.

Travaux de débobinage, après 2 ans.

Groupe 6 - Classe X

Aide secondaire à la rotative, après 4 ans.

Travaux de débobinage, après 4 ans.

Groupe 7 - Classe XI

Grainage des plaques.

Ponçage pierre.

Conduite du troisième élément d'une machine à 3 couleurs.

Conduite du cinquième élément d'une machine à 5 couleurs.

Groupe 8. - Classe XII :

Conducteur-adjoint sur rotative 1 couleur.

Groupe 9. - Classe XIII :

Conducteur-adjoint sur rotative 2 et/ou 3 couleurs.

Report-transport sur pierre et/ou zinc.

Conduite de machines plates.

Conduite de machines offset plates.

Conduite de machines une couleur sans margeur automatique.

Conduite d'une machine offset 1 couleur, jusqu'au format 46 x 64.

Groupe 10. - Classe XIV :

Conducteur-adjoint sur rotative 4 et/ou 5 couleurs.

Conduite de deux machines offset 1 couleur, travaux simples, jusqu'au format 46 x 32.



**Groupe 11. - Classe XV :**

Conduite d'une machine offset 2 couleurs, jusqu'au format 50 x 35.

Conduite de machines rotatives offset en continu pour documents multiples, un ou deux éléments.

Conduite de machines rotométal.

Conduite d'une machine offset 1 couleur à margeur automatique, jusqu'au format 64 x 91,5.

Conduite de deux éléments d'impression sur machines à quatre couleurs.

Conduite de deux éléments d'impression sur machines cinq ou six couleurs.

**Groupe 12. - Classe XVI :**

Conduite d'une machine offset 1 couleur à margeur automatique, au-delà du format 64 x 91,5.

**Groupe 13. - Classe XVII :**

Conduite d'une machine offset 3 et/ou 4 couleurs, jusqu'au format 50 x 35.

Conduite de machines rotatives offset en continu combiné pour documents multiples, deux éléments.

Conduite de machines rotatives offset en continu pour documents multiples, à trois éléments ou plus.

Conduite de machines offset pouvant imprimer deux couleurs en un seul passage : soit offset double au delà du format 50 x 35, soit offset simple -i- bronzeuse ou + four, soit offset recto-verso une couleur en un seul passage.

Dessin et gravure litho.

Conduite de deux éléments de machines rotatives offset.

**Groupe 14. - Classe XVIII :**

Conduite de machines rotatives offset en continu combiné pour documents multiples, trois éléments ou plus.

Conduite principale de machines offset pouvant imprimer trois ou quatre couleurs en un seul passage, au delà du format 50 x 35.

**Groupe 15. - Classe XIX :**

Conduite principale de machines offset équipées pour l'impression de cinq ou six couleurs en un seul passage.

**Groupe 16. - Classe XX :**

Responsabilité de la conduite d'une rotative offset quatre couleurs ou plus et/ou à plusieurs groupes.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.



## Section Héliogravure

### **I. - Énumération des fonctions.**

1. Préparation gravure.
2. Gravure monochrome.
3. Gravure électronique, hélioclichographe et similaires.
4. Gravure polychrome.
5. Correction sur cylindres (opérations simples).
6. Correction sur cylindres (toutes opérations) .
7. Ponçage, polissage.
8. Galvanoplastie.
9. Conduite de machine à feuilles une couleur.
10. Conduite de machine à feuilles plusieurs couleurs.
11. Conduite de machine rotative une couleur.
12. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs.
13. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs recto-verso.
14. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs à essais.
15. Aide principale à l'impression sur machine rotative une couleur.
16. Aide principale à l'impression sur machine rotative plusieurs couleurs.
17. Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs.
18. Débobinage.
19. Préparation des encres.
20. Aiguisage de racles.
21. Travaux auxiliaires.
22. Conduite de chaudières et d'installations de récupération de solvants.
23. Distribution du travail et responsabilité du département.

### **II. - Définition des fonctions et connaissances requises.**

1. Préparation gravure.  
Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal de :
  - a) la préparation du bichromate, la sensibilisation du papier pigment, son séchage et sa conservation;
  - b) copie de la trame et des montages selon les instructions du graveur;
  - c) la préparation de la plaque ou du cylindre en vue du transfert;
  - d) le transfert sur cylindre ou sur plaque à la main ou à la machine, également pour les copies multiples;
  - e) le développement, le séchage, le bitumage, selon les instructions du préposé à la gravure pour le bitumage, en un mot, la confection d'un cylindre ou d'une plaque prête à la gravure.
2. Gravure monochrome.  
Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal de la préparation du papier charbon, la copie, l'application en repérage, le développement, le bitumage, la gravure, la retouche à l'encre ou à l'outil des cylindres monochromes.  
Cette fonction nécessite des notions générales des fonctions voisines.



3. Gravure électronique, hélioclichographe et similaires.

Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal au moyen d'une machine électronique à graver de la gravure des cylindres monochromes ou polychromes à une graduation voulue, ainsi qu'une mise au point du matériel.

4. Gravure polychrome.

Fonction ,qui consiste en l'exécution avec un rendement normal de la préparation du papier charbon, la copie, l'application en repérage, le développement, le bitumage, la gravure équilibrée des cylindres d'une polychromie, la retouche à l'encre et à l'outil des cylindres polychromes.

5. Correction sur cylindres (opérations simples).

Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal d'opérations requises pour la correction sur cylindres sans notions d'équilibrage polychrome.

6. Correction sur cylindres (toutes opérations) .

Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal des travaux de correction équilibrée de cylindres polychromes en ordre principal : le dépôt électrolytique, la retouche à l'acide ou à l'outil (travaux simples).

7. Ponçage, polissage.

Fonction qui consiste à polir tous formats de cylindres ou de plaques avec les différents matériaux à poncer et à polir et les accoupler par ordre de grosseur en les mesurant avec les moyens disponibles.

Toutes ces opérations doivent s'effectuer à un rendement normal. Cette fonction nécessite des connaissances de la galvanoplastie.

8. Galvanoplastie.

Fonction qui consiste à titrer, préparer, entretenir les bains et leur appareillage, calculer les temps de dépôt en fonction de l'intensité du courant et de l'épaisseur de la pellicule, effectuer avec un rendement normal toutes les opérations nécessaires pour obtenir un dépôt ou un retrait. Cette fonction nécessite des connaissances en ponçage-polissage.

9. Conduite de machine à feuilles une couleur.

Fonction qui consiste à exécuter avec un rendement normal toutes les opérations suivantes :

- a) calage de la plaque ou du cylindre;
- b) le réglage et maintien de la marge, de la pression et de la cache;
- c) réalisation de la mise en train et production d'une épreuve;
- d) préparation des encres et maintien de leur viscosité;
- e) aiguisage des racles;
- f) remédier aux incidents du tirage;
- g) changement de format;
- h) maintien de la qualité en cours de tirage conformément au « bon à tirer ».

10. Conduite de machine à feuilles plusieurs couleurs.

Fonction qui consiste à exécuter avec un rendement normal toutes les opérations prévues au poste 9 (impression monochrome) et en outre :



- le réglage et le maintien du repérage;  
- l'équilibrage des encres et le maintien de celui-ci d'après un « bon à tirer », ou une épreuve.

11. Conduite de machine rotative une couleur.

Fonction qui consiste à exécuter ou diriger avec un rendement normal et une gâche de papier normale, les travaux d'impression monochrome sur machines à feuilles et, en outre, sur rotatives, les travaux suivants ;

- a) le réglage et le maintien de la tension du papier;
- b) le réglage et le maintien du registre recto-verso (retiration);
- c) le réglage d'une plieuse et le changement du format de celle-ci;
- d) la surveillance du pliage;
- e) le passage du papier;
- f) la direction, la surveillance et la formation de son équipe de travail.

12. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs.

Fonction qui consiste à exécuter ou diriger avec un rendement normal et une gâche de papier normale, toutes les opérations prévues au poste 11 (impression rotative une couleur) et en outre :

- a) le réglage et le maintien du repérage (par dispositif électronique ou manuel) ;
- b) l'équilibrage des encres et le maintien de celui-ci d'après un « bon à tirer » ou une épreuve.

13. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs recto-verso.

Cette fonction réclame les mêmes capacités et connaissances que celles requises pour l'impression sur machine rotative plusieurs couleurs.

14. Conduite de machine rotative plusieurs couleurs à essais.

Cette fonction réclame les mêmes capacités et connaissances que celles requises pour l'impression sur machine rotative plusieurs couleurs.

15. Aide principale à l'impression sur machine rotative une couleur.

Fonction qui consiste à exécuter avec un rendement normal les mêmes travaux que ceux prévus pour la conduite, mais sous la responsabilité du préposé à la conduite et à remplacer éventuellement celui-ci.

16. Aide principale à l'impression sur machine rotative plusieurs couleurs.

Fonction qui consiste à exécuter avec un rendement normal les mêmes travaux que ceux prévus pour la conduite, mais sous la responsabilité du préposé à la conduite et à remplacer éventuellement celui-ci.

17. Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs.

Fonction qui consiste selon les nécessités de l'entreprise à aider le préposé à la conduite et l'aide principal dans certaines de leurs tâches.

Cette fonction exige que le titulaire puisse remplacer, le cas échéant, et temporairement, le préposé assumant l'aide principale.

18. Débobinage.

Fonction qui consiste à effectuer avec un rendement normal les tâches suivantes:

- a) préparation de la bobine;



- b) montage sur le porte-bobine;
- c) collage en débobineuse en fonction des systèmes existants et des circonstances.

19. Préparation des encres,

Fonction qui consiste à assurer avec un rendement normal le mélange des encres, les contrôles de la viscosité et de la tonalité.

20. Aiguisage des racles.

Fonction qui consiste en l'exécution avec un rendement normal des travaux suivants: mise à hauteur des lames et contre-lames dans les porte-lames, réglage de la machine à affuter, affûtage des lames et finissage à la pierre à huile.

21. Travaux auxiliaires,

Exécution des fonctions consistant en l'accomplissement, avec un rendement normal, de toutes tâches ne nécessitant pas de qualification professionnelle non spécifiée mais étant en rapport direct avec le travail de production.

22. Conduite de chaudières et installations de récupération des solvants.

Fonction qui consiste à assurer avec le rendement normal la conduite, la surveillance et l'entretien des chaudières et d'installations de récupération des solvants.

23. Distribution du travail et responsabilité de département.

Assumer la distribution, l'organisation et le contrôle du travail en connaissance des activités effectuées dans l'entreprise et des ressources du matériel du département.

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe I. - Classe V:

Travaux auxiliaires au début dans l'entreprise.

Groupe 2. - Classe VI :

Travaux auxiliaires après un an dans l'entreprise.

Groupe 3. - Classe VII :

Travaux auxiliaires après deux ans dans l'entreprise.

Débobinage au début dans l'entreprise.

Préparation des encres au début dans l'entreprise.

Aiguisage de racles au début dans l'entreprise.

Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs au début dans l'entreprise.

Groupe 4. - Classe VIII :

Débobinage après un an dans l'entreprise.

Préparation des encres après un an dans l'entreprise.

Aiguisage de racles après un an dans l'entreprise.



Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs après un an dans l'entreprise.

Groupe 5. - Classe IX :

Débobinage après deux ans dans l'entreprise.

Préparation des encres après deux ans dans l'entreprise.

Aiguillage de racles après deux ans dans l'entreprise.

Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs après deux ans dans l'entreprise.

Travaux auxiliaires après quatre ans dans l'entreprise.

Groupe 6. - Classe X :

Débobinage après quatre ans dans l'entreprise.

Préparation des encres après quatre ans dans l'entreprise.

Aiguillage de racles après quatre ans dans l'entreprise.

Aide secondaire à l'impression sur machine rotative une ou plusieurs couleurs après quatre ans dans l'entreprise.

Groupe 7. - Classe XII :

Aide principale à l'impression sur machine rotative une couleur.

Conduite de chaudières et d'installations de récupération de solvants.

Groupe 8. - Classe XIV :

Conduite de machine à feuilles une couleur.

Ponçage-polissage.

Galvanoplastie.

Préparation de la gravure.

Gravure monochrome.

Correction sur cylindres (opérations simples).

Aide principale à l'impression sur machine rotative plusieurs couleurs.

Conduite de chaudières et d'installations de récupération de solvants par mécanicien diplômé A 3 ou équivalent.

Groupe 9. - Classe XV :

Conduite de machine rotative une couleur.

Groupe 10. - Classe XVI :

Corrections sur cylindres (toutes opérations).

Conduite de machine à feuilles plusieurs couleurs.

Groupe 11. - Classe XVII :

Gravure polychrome.

Conduite de machine rotative plusieurs couleurs.

Conduite de machine rotative plusieurs couleurs à essais.

Conduite de machine rotative plusieurs couleurs recto-verso.

Gravure électronique, hélioclichographe et similaires.

Groupe 12. - Classe XIX :



Distribution du travail et responsabilité du département.  
Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.





## Sérigraphie

### **I. - Énumération des fonctions.**

1. Création.
2. Répartition du travail,
3. Dessin et mise au net.
4. Nettoyage et entretien des cadres.
5. Préparation des encres.
6. Impression manuelle tous formats, sur papiers, tissus et/ou tous matériaux y compris le flockage manuel.
7. Conduite et réglage de machines à imprimer semi-automatiques tous formats, sur tous supports, y compris le flockage.
8. Conduite et réglage de machines à imprimer automatiques tous formats, sur tous supports, y compris le flockage.
9. Report sur tamis et retouche.
10. Recherche coloristique.
11. Evacuation des feuilles pour séchage et assistance aux divers travaux énumérés (travailleur adulte).

### **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Création.  
Comme activité principale et habituelle, élaborer un dessin de façon autonome.
2. Répartition du travail.  
Distribution des tâches et contrôle technique à la mise en train, pendant l'impression et après celle-ci.
3. Dessin et mise au net.  
Exécution d'un dessin ou d'un texte, ainsi que sa sélection pour en permettre la reproduction photomécanique.
4. Nettoyage et entretien des cadres.  
Récupération des écrans, remise en état d'entretien de ceux-ci.
5. Préparation des encres.  
Contretypage des tons, sélections, pesage et mélange des composants.
6. Impression manuelle tous formats, sur papiers, tissus et/ou tous matériaux y compris le flockage manuel.  
Marge des feuilles encrage et manipulation de la raclette.
7. Conduite et réglage de machines à imprimer semi-automatiques tous formats, sur tous supports, y compris le flockage.  
Conduite, réglage et entretien de la machine.
8. Conduite et réglage de machines à imprimer automatiques tous formats, sur tous supports, y compris le flockage.



Conduite, réglage et entretien d'une machine automatique, avec changement du margeur, et contrôle des opérations de séchage.

9. Report sur tamis et retouche.

10. Recherche coloristique.

Etablissement de formules de mélange et préparation technique de celui-ci.

11. Evacuation des feuilles pour séchage et assistance aux divers travaux énumérés.

Fonction exécutée par un travailleur adulte.

### **III. -Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. - Classe V :

Evacuation des feuilles pour séchage et assistance aux divers travaux énumérés (travailleur adulte).

Groupe 2. - Classe VII :

Nettoyage et entretien des cadres.

Groupe 3. - Classe XI :

Préparation des encres.

Recherche coloristique.

Impression manuelle tous formats sur papiers, tissus et/ou tous matériaux y compris le flockage manuel.

Groupe 4. - Classe XIII :

Conduite et réglage de machines à imprimer semi-automatiques tous formats. sur tous supports, y compris le flockage.

Groupe 5. - Classe XV :

Dessin et mise au net.

Report sur tamis et retouche.

Conduite et réglage de machines à imprimer automatiques tous formats sur tous supports, y compris le flockage.

Groupe 6 - Classe XVII:.

Répartition du travail.

Création.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente secteur, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.



Section Photogravure, Reproduction photomécanique et Photoreprographie  
Pour typographie, offset, sérigraphie, héliogravure, etc.

### **I. - Enumération des fonctions.**

1. Photographie de modèles trait.
2. Photoreprographie travaux de laboratoire.
3. Contretypage par contact de combinés sur films (trait et tramé).
4. Photographie monochrome tramée ou non.
5. Tramage par contact (simili) .
6. Photographie polychrome tramée ou non.
7. Gravure électronique et/ou sélection électronique (Scanner, Vario, Magnascan et similaires).
8. Pris de vue photographique de sujets divers.
9. Travaux de développement au moyen de machines automatiques.
10. Gravure de clichés tramés monochromes.
11. Gravure de clichés tramés polychromes.
12. Gravure de clichés trait.
13. Retouche de films d'une polychromie.
14. Retouche de films monochromes.
15. Retouche de films trait.
16. Gravure au burin.
17. Exécution de dessins destinés à la reproduction graphique ou retouche de modèles divers.
18. Montage de films négatifs.
19. Montage de films positifs.
20. Montage de clichés destinés à l'impression typographique (fraisage, biseautage, mise sur support, etc.).
21. Copie de tous négatifs ou positifs typo et offset.
22. Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset monochromes.
23. Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset polychromes.
24. Placement de films sur le châssis et conduite de machine à répéter (sans montage).
25. Préparation de programmes simples pour machine à répéter, avec ou sans conduite.
26. Préparation de programmes compliqués pour machines à répéter, avec ou sans conduite.
27. Préparation de travaux pour scanner et imbrication de plusieurs diapositives.
28. Travaux noir-blanc, tramés ou non, sur scanner ou tout autre matériel.
29. Conduite d'un système de correction et de mise en page électronique.
30. Distribution du travail et responsabilité du département.

### **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Photographie de modèles trait.  
Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal de tous les travaux de photo-trait (ortho et panchro) , de la



mise au point du matériel et de la préparation des produits nécessaires à l'exécution des travaux de photographie trait.

2. Photoreprographie travaux de laboratoire.

Consiste en l'exécution avec un rendement normal de tous travaux de préparation de bains, de tirage par contact, de répétition, développement, fixation et lavage de tous types de films.

3. Contretypage par contact de travaux combinés sur films (trait et tramé).

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal de tous les travaux combinés de contre- typage trait et tramé sur films et appareils appropriés (chambre contact).

4. Photographie monochrome, tramée ou non.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal de tous les travaux de photographie monochrome, demi-teinte et trait, sur films appropriés, de la mise au point du matériel et de la préparation des produits nécessaires à l'exécution des travaux photographiques monochromes.

5. Tramage par contacts (simili).

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal des travaux de contretypage par contact, de la confection de travaux tramés soit par trame magenta, soit par trame grise, en positif + négatif sur films graphiques et appareils appropriés.

6. Photographie polychrome tramée ou non.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution au contraste voulu avec un rendement normal des sélections polychromes par méthode conventionnelle ou par procédé masking ou similaires, comprend également la mise au point du matériel et la préparation des produits nécessaires à l'exécution des travaux polychromes.

7. Gravure électronique et/ou sélection électronique (Scanner, Vario Magnascan et similaires).

Consiste en l'exécution de tous travaux avec un rendement normal sur ce matériel, moyennant des connaissances approfondies des valeurs de la reproduction polychrome soit sur film, soit sur matériaux utilisés dans la confection des clichés, selon le cas, et de la sensitométrie dans ses applications.

8. Prise de vue photographique de sujets divers.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution des travaux de prises de vues de sujets donnés, du développement et du tirage des épreuves.

9. Travaux de développement au moyen de machines automatiques.

Consiste en l'exécution de la mise au point et du réglage de la machine, ainsi que du contrôle des bains.



10. Gravure de clichés tramés monochromes.

Consiste en l'exécution avec un rendement normal de la gravure des clichés tramés monochromes sur zinc ou sur cuivre.

11. Gravure de clichés tramés d'une polychromie.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal des divers clichés d'une polychromie, nécessitant également les connaissances pour l'exécution de la gravure de clichés tramés monochromes (simili-gravure).

12. Gravure de clichés trait.

Consiste en l'exécution, avec un rendement normal et sous sa propre responsabilité, des travaux de gravure trait, soit par procédé manuel, soit par gravure électrochimique.

13. Retouche de films d'une polychromie.

Consiste en l'exécution avec un rendement normal au contraste voulu. de retouches sur films d'une polychromie exécutée soit photographiquement soit au moyen d'appareils électroniques.

14. Retouche de films monochromes.

Consiste en l'exécution avec un rendement normal au contraste voulu. des retouches sur films monochromes (simili et trait).

15. Retouche de films trait.

Consiste en l'exécution des travaux préparatoires sur films de la gravure électrochimique (photogravure typo) et/ou de la sélection de traits simples et de repiquage (offset).

16. Gravure au burin.

Consiste en l'exécution avec les outils appropriés des retouches et des corrections sur clichés gravés (zinc ou cuivre).

17. Exécution de dessins destinés à la reproduction graphique ou retouche de modèles divers.

Consiste en l'exécution des dessins destinés à la reproduction graphique et/ou de la retouche de modèles destinés à la reproduction graphique.

18. Montage de films négatifs.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal des travaux de montage de films négatifs, nécessite la connaissance de l'imposition, et l'établissement des tracés et le montage des formes et gabarit au moyen de films négatifs.

19. Montage de films positifs et/ou masquage de films.

Consiste, moyennant les connaissances requises, en l'exécution avec un rendement normal des travaux de montage de films positifs, épreuves, diapositives, etc., nécessite la connaissance de l'imposition, et l'établissement



des tracés et le montage des formes et gabarit au moyen de films positifs.

20. Montage de clichés destinés à l'impression typographique.

Consiste en l'exécution avec un rendement normal de tous les travaux de montage (finissage), des clichés destinés à l'impression typographique (fraisage, biseautage, mise sur support, etc.).

21. Copie de tous négatifs ou positifs typo ou offset.

Consiste en l'exécution normale de toutes les opérations de copie des formes tant trait que simili, du groupage des films négatifs ou positifs, moyennant connaissances requises pour la préparation des produits pour plaques offset, ainsi que pour toutes les opérations de copie et de développement.

22. Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset monochromes.

Consiste en l'exécution du tirage d'épreuves (essais) de clichés monochromes montés ou non selon le procédé utilisé dans l'entreprise (typo ou offset)

23. Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset polychromes.

Consiste en l'exécution normale du tirage d'épreuves (essais) des clichés d'une polychromie montés ou non selon le procédé utilisé dans l'entreprise (typo ou offset), moyennant les connaissances requises pour le mélange des encres (couleurs).

24. Placement de films sur le châssis et conduite de machine à répéter (sans montage).

Fonction qui consiste à placer le film sur le châssis, sans montage, et à conduire la machine à répéter.

25. Préparation de programmes simples pour machine à répéter, avec ou sans conduite.

Fonction qui consiste à préparer des programmes pour travail en répétition à partir d'un seul montage avec utilisation éventuelle d'un seul masque, avec ou sans conduite.

26. Préparation de programmes compliqués pour machine à répéter, avec ou sans conduite.

Fonction qui consiste à préparer tous autres programmes pour travail en répétition, avec ou sans conduite.

27. Préparation de travaux pour scanner et imbrication, de plusieurs diapositives.

Fonction qui consiste à préparer les travaux pour scanner.

28. Travaux noir-blanc, tramés ou non, sur scanner ou tout autre matériel.

Fonction qui consiste à effectuer des travaux noir-blanc, tramés ou non.

29. Conduite d'un système de correction et de mise en page électronique.

Fonction qui consiste à conduire un système de correction et de mise en page électronique.



30. Distribution du travail et responsabilité du département.  
Assumer la distribution, l'organisation et le contrôle du travail en connaissance des activités effectuées dans l'entreprise et des ressources du matériel du département.

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. - Classe XI :

Placement de films sur le châssis et conduite de machine à répéter (sans montage), à l'embauche.

Groupe 2. - Classe XIII :

Placement de films sur le châssis et conduite de machine à répéter (sans montage), après 1 an.

Photographie de modèles trait.

Photoreprographie travaux de laboratoire.

Contretypage par contact de travaux combinés sur films (trait tramés),

Gravure de clichés trait.

Retouches de films trait.

Copie de tous négatifs ou positifs typo ou offset.

Montage de clichés destinés à l'impression typographique (fraisage, biseautage, mise sur support, etc.).

Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset monochromes.

Prise de vue photographique de sujets divers.

Travaux de développement au moyen de machines automatiques.

Groupe 3. - Classe XIV :

Montage de films positifs.

Groupe 4. - Classe XV :

Photographie monochrome tramée ou non.

Tramage par contact (simili).

Gravure de clichés tramés monochromes.

Gravure au burin (retouche, corrections de clichés gravés zinc ou cuivre).

Retouche de films monochromes.

Exécution de dessins destinés à la reproduction graphique ou retouche de modèles divers.

Impression d'épreuves (essais) de clichés typo ou offset polychromes.

Montage de films négatifs.

Préparation de programmes simples pour machine à répéter, avec ou sans conduite.

Préparation de travaux pour scanner et imbrication de plusieurs diapositives.

Travaux noir-blanc, tramés ou non, sur scanner ou tout autre matériel.'



Groupe 5. - Classe XVII :

Photographie polychrome tramée ou non.

Gravure de clichés tramés polychromes.

Retouche de films d'une polychromie.

Préparation de programmes compliqués pour machine à répéter, avec ou sans conduite.

Gravure électronique et/ou sélection électronique (Scanner, Vario, Magnascan et similaires).

Groupe 6. - Classe XVIII :

Conduite d'un système de correction et de mise en page électronique pour le traitement de l'image en couleurs (Combiskop, Chromaskop, Chromacon et similaires).

Groupe 7. - Classe XIX :

Distribution du travail et responsabilité, du département.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.





Section Fabrication de Plaques polymères

**I. - Énumération des fonctions.**

1. Production de plaques polymères.

**II. - Définition des fonctions et des connaissances. requises.**

1. Production de plaques polymères.  
Production de plaques polymères, avec un rendement normal, selon les particularités du système utilisé dans l'entreprise.

**III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. -Classe XIII :  
Production de plaques polymères.



## Section Phototypie

Pour les fonctions de :

- Conduite de presse en phototypie :  
se référer à la section typographie-impression.

- Travaux préparatoires en phototypie :  
se référer à la section photogravure.



Section Gravure de Plaques et Cachets sur métal ou plastic

**I. - Énumération des fonctions.**

1. Gravure de plaques et/ou de cachets.

**II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Gravure de plaques et/ou de cachets.

Gravure de plaques et/ou de cachets, avec un rendement normal, selon les particularités du procédé utilisé dans l'entreprise.

**III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. - Classe XIII :

Gravure de plaques et/ou de cachets.



Section Clicherie, Galvanoplastie

### **I. - Énumération des fonctions.**

1. Travaux de stéréotypie pour labeur (stéréoplane).
2. Travaux de stéréotypie pour rotatives en une couleur.
3. Travaux de stéréotypie pour rotatives en couleurs.
4. Organisation du travail en stéréotypie.
5. Travaux simples de galvanoplastie.
6. Travaux compliqués de galvanoplastie.
7. Organisation du travail en galvanoplastie.

### **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Travaux en stéréotypie pour labeur (stéréoplane),  
Exécution de la prise d'empreinte, cartonnage de l'empreinte, coulée du stéréo, finissage total, soit: fraisage, sciage, montage, encochage, etc.
2. Travaux de stéréotypie pour rotatives en une couleur (plaques semi-cylindriques pour rotatives).  
Exécution de la prise de l'empreinte, cartonnage des empreintes, coulée des plaques, fraisage en vue d'une impression nette sur rotative.3.
3. Travaux de stéréotypie pour rotatives en couleurs,  
Exécution de la prise des empreintes, cartonnage des empreintes, coulée des plaques en justification, fraisage en vue d'une impression en justification d'une ou de plusieurs couleurs sur rotatives.
4. Organisation du travail en stéréotypie.  
Assurer l'organisation et la distribution du travail en connaissance des activités reprises ci-avant, avec le sens des responsabilités,
5. Travaux simples en galvanoplastie.  
Exécution de la prise d'empreintes pour galvanos ou tout autre cliché de reproduction (plastics, etc.). Mise au bain d'électrolyse en vue d'obtenir la coquille de cuivre; soudure du plomb à la coquille; terminaison du galvano (mise de hauteur, fraisage, montage, encochage, etc.).
6. Travaux compliqués en galvanoplastie.  
Exécution du dressage du galvano en vue de lui assurer une surface plane et sans défauts pour une impression correcte et nette.
7. Organisation du travail en galvanoplastie.  
Distribution du travail en connaissance des travaux énoncés ci-avant. Mise au point des bains d'électrolyse. Connaissances de la fonte. Avoir le sens des responsabilités.

### **III. - Classification des fonctions.**



Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. - Classe XIII :

Travaux de stéréotypie pour labeur (stéréoplane).  
Travaux de stéréotypie pour rotatives en une couleur.

Groupe 2. - Classe XIV :

Travaux de stéréotypie pour rotatives en couleurs.  
Travaux simples de galvanoplastie.

Groupe 3. - Classe XV :

Travaux compliqués de galvanoplastie.

Groupe 4. - Classe XVI:

Organisation du travail en stéréotypie.

Groupe 5. - Classe XVII :

Organisation du travail en galvanoplastie.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.



## Section Reliure – Brochage

### I. - Énumération des fonctions.

#### A. - Fonctions manuelles

1. Comptage.
2. Élimination des déchets.
3. Mise sous bande ou sous élastique.
4. Assemblage.
5. Détachage (documents multiples).
6. Collage de documents multiples.
7. Collage d'illustrations, gardes, onglets, etc.
8. Numérotage.
9. Pliage.
10. Marge sur encarteuse-piqueuse.
11. Marge sur plieuse.
12. Encartage.
13. Mise sur ponton, sur palettes, etc.
14. Rabattage de pattes.
15. Collationnements.
16. Couture.
17. Réparation des volumes cousus,
18. Brochage.
19. Frottage des dos.
20. Encollage des dos.
21. Teinture des tranches.
22. Grattage des tranches.
23. Dorure sur tranches.
24. Arrondissage des dos et confection du mors.
25. Endossure des volumes.
26. Collage de gaze, tranche-file, papier crêpe et dos sac.
27. Emboîtage.
28. Repinçage.
29. Confection des couvertures.
30. Préparation de matières premières autres que papier et cuir.
31. Préparation des cuirs.
32. Ornementation des couvertures.
33. Dorure d'art.
34. Vérification des volumes terminés.
35. Réparations mineures de volumes défectueux.
36. Habillage des volumes terminés: pose de jaquettes, insertion manuelle de feuillets volants.
37. Emballage unitaire des volumes.
38. Travaux légers de manutention dans les ateliers.
- 38bis. Travaux lourds de manutention dans les ateliers.
39. Reliure d'art.



**B. - Opérations serai-mécaniques.**

40. Taquage léger.
41. Taquage lourd.
42. Assemblage.
43. Comptage.
44. Débitage à l'emporte-pièce.
45. Façonnage des coins,
46. Mise sous bande.
47. Confection des trouets, des signets, etc.
48. Agrafage à plat ou par le milieu sur piqueuse non automatique.
49. Enrubannage.
50. Surjetage, encochage.
51. Traçage et perforation.
52. Mise en bloc.
53. Brochage.
54. Frottage des dos.
55. Battage des dos.
56. Arrondissage des dos et confection du mors.
57. Collage du tranche-file.
58. Emboîtement.
59. Collage des gardes.
60. Repinçage.
61. Mise en presse.
62. Grattage des tranches.
63. Confection des couvertures.
64. Ornementation des couvertures.

**C. - Alimentation et extraction des machines.**

65. Alimentation d'une station.
66. Alimentation de plusieurs stations.
67. Extraction.

**D. - Conduite et réglage de machines automatiques ne nécessitant pas de connaissances mécaniques du matériel.**

68. Machines à assembler.
69. Machines à plier.
70. Machines à encarter-coller.
71. Machines à encarter-piquer.
72. Machines à coudre.
73. Machines à encoller les dos.
74. Machines à emballer simple.
75. Machines à mettre sous bande.
76. Machines à souder les couvertures jusqu'à 5.000 volts.
77. Conduite et réglage de presses-batteuses automatiques.

**E. - Conduite et réglage de machines automatiques nécessitant des connaissances mécaniques du matériel ou impliquant des responsabilités spéciales.**



78. Machines à dorer ou à vernir ou à pelliculer et/ou à plastifier.
79. Machines à découper les matières,
80. Conduite et réglage de Massicot.
81. Conduite et réglage d'emporte-pièces (à l'exception du genre Bobst) et de machines à refouler.
82. Conduite et réglage d'emporte-pièces genre Bobst.
83. Conduite et réglage de rogneuses trilatérales.
84. Conduite et réglage de brocheuses (avec ou sans coutures).
85. Conduite et réglage de machines à arrondir les dos et faire le mors.
86. Conduite et réglage de machine à poser gazes, tranche-files, papiers crêpes.
87. Conduite et réglage d'emboîteuses.
88. Conduite et réglage de repinceuses.
89. Conduite et réglage de machines à faire les couvertures.
90. Conduite et réglage de balanciers.
91. Conduite et réglage de machines d'emballages complexes.
92. Conduite et réglage de machines à souder les couvertures de plus de 5.000 volts.
93. Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de zigzag à zigzag.
94. Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à zigzag.
95. Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à liasses.
96. Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de feuilles à liasses,
97. Conduite et réglage de machines de reliure réunies en chaîne ou en partie de chaînes.
98. Réglage exclusif de machines du groupe D par travailleur(s) attitré(s) à cet effet.
99. Conduite et réglage de cisailles circulaires.
100. Distribution du travail et responsabilité du département s'occupant des activités décrites dans les groupes 1 à 4 de la présente section.
101. Distribution du travail et responsabilité du département s'occupant des activités décrites dans les groupes 6 à 8 de la présente section.

## **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

Fonctions 1 à 99.

Chaque poste séparément consiste en l'exécution, avec un rendement normal, et moyennant les connaissances requises pour ce poste, de l'activité visée, et ce selon qu'il s'agisse de fonctions manuelles, d'opérations semi-mécaniques ou de la manipulation de machines automatiques.

Fonctions 100 et 101.

Assumer la distribution, l'organisation et le contrôle du travail en connaissance des activités effectuées dans l'entreprise et des ressources du matériel du département.





Alimentation d'une station ou extraction : consiste en l'alimentation d'un seul margeur des machines à coudre, à encarter, à piquer, etc., ou en l'approvisionnement nécessaire pour la conduite des machines à surjeter, à encoller automatiquement, etc., ou en l'extraction d'une sortie de machines à brocher, repincer, à coudre, etc,

C'est-à-dire: activité consistant en ordre principal à alimenter nu approvisionner un poste de travail ou d'extraire les cahiers provenant d'une sortie.

Alimentation de plusieurs stations : consiste en l'alimentation de plusieurs stations d'assembleuses, d'encarteuses-piqueuses de modèle courant, de plusieurs margeurs de machines à coudre.

Le réglage des machines ne comporte pas les travaux d'entretien ou de mise au point mécanique général (poste 98).

Le réglage des machines vise et nécessite les connaissances nécessaires pour la préparation, mise au point et maintien au point des machines pour la réalisation de travaux à exécuter sur ces machines, comme par exemple le réglage du margeur selon l'épaisseur du papier, des taquets, des poches, des sorties, etc.

### **III. — Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Les travailleurs effectuant des travaux désignés dans le groupe 1 (classe I), et ayant exercé cette fonction de façon ininterrompue dans la même entreprise et/ou dans le secteur pendant vingt-quatre mois, devront obtenir à partir du premier lundi suivant cette période, un salaire égal à celui prévu pour le deuxième groupe de cette section (classe II).

Cette augmentation de salaire n'implique pas l'accession au deuxième groupe de cette section.

Groupe 1. - Classe I:

A. - Fonctions manuelles.

Elimination des déchets.

Mise sous bande ou sous élastique.

Détachage (documents multiples).

Mise sur ponton, sur palettes, etc.

Rabattage des pattes.

Frottage des dos.

Habillage des volumes terminés : pose de jaquettes, insertion manuelle de feuillets volants.

Emballage unitaire des volumes.

B. - Opérations semi-mécaniques.

Mise sous bande.

Mise en bloc.



Frottage des dos.

C. -Alimentation et extraction des machines.

Alimentation d'une station.

Extraction.

Groupe 2. - Classe II :

A. - Fonctions manuelles.

Comptage.

Assemblage.

Collage de documents multiples.

Numérotage.

Encartage, Collationnements.

B. - Opérations semi-mécaniques.

Taquage léger.

Assemblage.

Comptage.

Confection de trouets, de signets, etc.

Agrafage à plat ou par le milieu sur piqueuse non automatique.

Enrubannage.

Traçage et perforation.

C. - Alimentation et extraction des machines.

Alimentation de plusieurs stations.

Groupe 3. - Classe III :

A. -Fonctions manuelles.

Pliage.

Collage d'illustrations, gardes, onglets, etc.

Marge sur encarteuse-piqueuse.

Marge sur plieuse.

Couture.

Réparation des volumes cousus.

Brochage.

Encollage des dos.

Collage de gaze, tranche-file, papiers crêpes et dos sac.

Vérification des volumes terminés.

Préparations mineures de volumes défectueux.

B. Opérations semi-mécaniques:

Flaconnage des coins.

Surjetage encochage.

Brochage.

Battage des dos.

Coulage du tranche-file.



Collage des gardes.

C. — Conduite et réglage de machines automatiques ne nécessitant pas de connaissances mécaniques du matériel.

Machines à assembler.

Machines à plier.

Machines à encarter-coller.

Machines à encarter-piquer.

Machines à coudre.

Machines à encoller les dos.

Machines à emballer simples.

Machines à mettre sous bande.

Conduite et réglage de presses-batteuses automatiques.

N. B. Dans les ateliers où l'activité prévue au poste 98 (réglage, par attiré) existe, la conduite seule sera cependant rémunérée selon le groupe 3 (classe III).

Groupe 4. -Classe V :

A. - Fonctions manuelles.

Travaux légers de manutention dans les ateliers.

B. - Opérations serai-mécaniques,

Taquage lourd.

Mise en presse.

C. - Conduite et réglage de machines automatiques ne nécessitant pas de connaissances mécaniques du matériel.

Machines à souder les couvertures jusqu'à 5.000 volts.

Groupe 5. - Classe VI:

Travaux lourds de manutention dans les ateliers.

Groupe 6. - Classe IX :

Distribution du travail et responsabilité du département s'occupant des activités décrites dans les groupes 1 à 4 de la présente section.

Groupe 7. - Classe XI:

Conduite et réglage de machines automatiques nécessitant des connaissances mécaniques du matériel ou impliquant des responsabilités spéciales.

Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de zigzag à zigzag.

Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à zigzag.

Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de rouleau à liasses.

Conduite et réglage de machines assembleuses pour documents multiples en continu de feuilles à liasses.

Conduite sans réglage d'une des machines automatiques nécessitant des



connaissances mécaniques, prévues au groupe 8.

Le barème du groupe 8 (classe XIII) sera d'application pour cette fonction après six mois d'adaptation dans l'entreprise pour autant que les connaissances en matière de réglage auront été complétées et acquises.

Groupe 8. - Classe XIII :

A. -Fonctions manuelles.

Teinture des 'franches.

Grattage des tranches.

Dorure sur tranche.

Arrondissage des dos et confection du mors.

Endossure des volumes.

Emboîtage.

Repinçage.

Confection des couvertures.

Préparation de matières premières autres que papier et cuir.

Ornementation des couvertures.

B. - Opérations semi-mécaniques.

Débitage à l'emporte-pièce.

Arrondissage des dos et confection du mors.

Emboîtage.

Repincage.

Grattage de tranches.

Confection des couvertures.

Ornementation des couvertures.

C. - Conduite et réglage de machines automatiques nécessitant des connaissances mécaniques du matériel, ou impliquant des responsabilités spéciales.

Machines à dorer ou à vernir, ou à pelliculer et/ou à plastifier.

Machines à découper les matières.

Conduite et réglage d'emporte-pièces (à l'exception du genre Bobst) et de machines à refouler.

Conduite et réglage de brocheuses avec ou sans coutures.

Conduite et réglage de machines à arrondir les dos et faire le mors.

Conduite et réglage de machines à poser gazes, tranche-files et papiers crêpes.

Conduite et réglage d'emboîteuses.

Conduite et réglage de repinceuses.

Conduite et réglage de machines à faire les couvertures.

Conduite et réglage de balanciers.

Conduite et réglage de machines d'emballages complexes.

Conduite et réglage de machines à souder les couvertures de plus de 5.000 volts.

Réglage exclusif des machines du groupe D par travailleur(s) attitré(s) à cet effet (cfr. N.B. groupe 3).

Conduite et réglage de cisailles circulaires.

Groupe 9. — Classe XIV :



A. - Fonctions manuelles.

Préparation des cuirs.

Dorure d'art.

Reliure d'art.

B. - Conduite et réglage de machines automatiques nécessitant des connaissances mécaniques du matériel ou impliquant des responsabilités spéciales.

Conduite et réglage de massicot.

Conduite et réglage d'emporte-pièce genre Bobst.

Conduite et réglage de rogneuses trilatérales.

Conduite et réglage de machines de reliure réunies en chaîne ou en partie de chaînes.

Groupe 10. - Classe XVI :

Distribution du travail et responsabilité du département s'occupant des activités décrites dans les groupes 6 à 8 de la présente section.

Pour les fonctions non citées explicitement dans la présente section, se référer à la section dont relèvent les activités en cause.



## Fonctions communes

### **I. -Enumération des fonctions.**

1. Fonctions de manœuvre.
2. Conduite de véhicules de transport.
3. Conduite d'engins automoteurs de levage, de gerbage et de manutention.
4. Travaux d'installation et d'entretien général.
5. Travaux de mécanique et/ou d'électricité nécessitant des connaissances professionnelles.
6. Travaux d'installation et d'entretien général nécessitant des connaissances professionnelles.
7. Responsabilité des magasins.
8. Responsabilité de l'expédition.
9. Travaux légers de nettoyage et d'entretien courant des locaux.
10. Electronicien capable d'assurer la maintenance du matériel.

### **II. - Définition des fonctions et des connaissances requises.**

1. Fonctions de manœuvre.  
Ces fonctions consistent en l'accomplissement avec un rendement normal de toutes les tâches ne nécessitant aucune connaissance professionnelle particulière et n'ayant aucun rapport direct avec les procédures de production.
2. Conduite de véhicules de transport.  
Conduite et entretien courant des camions et camionnettes moyennant possession de documents réglementaires.
3. Conduite d'engins automoteurs de levage, de gerbage et de manutention.  
Conduite et entretien courant des engins automoteurs.
4. Travaux d'installation et d'entretien général.  
Consistant en l'exécution en ordre exclusif ou principal de travaux relevant de corps de métier spécifiques.
5. Travaux de mécanique et/ou d'électricité nécessitant des connaissances particulières.  
Effectuer en ordre principal les travaux de réparation, la mise à point, l'installation et l'entretien du matériel en conformité avec instructions des fabricants ou installateurs.
6. Travaux d'installation et d'entretien général nécessitant des connaissances professionnelles.  
Consiste en l'exécution en ordre exclusif ou principal, avec les connaissance requises, de travaux relevant de corps de métier spéciales
7. Responsabilité des magasins.  
Fonction consistant en l'organisation technique et en la responsabilité des magasins.



8. Responsabilité de l'expédition.

Fonction consistant en l'organisation et en la responsabilité des expéditions.

9. Travaux légers de nettoyage et d'entretien courant des locaux.

10. Electronicien capable d'assurer la maintenance du matériel (diplôme A2 ou équivalent).

Effectuer en ordre principal les travaux de réparation, la mise au point et l'entretien du matériel électronique, en conformité avec les instructions des fabricants ou installateurs. ,

### **III. - Classification des fonctions.**

Valeurs barémiques visées à l'article 8.

Groupe 1. -Classe II :

Travaux légers de nettoyage et d'entretien courant des locaux.

Groupe 2. - Classe V :

Fonctions de manoeuvre eau début dans l'entreprise.

Groupe 3. - Classe VI:

Fonctions de manoeuvre après un an dans l'entreprise.

Groupe 4. - Classe X :

Conduite de véhicules de transport.

Conduite d'engins automoteurs de levage, de gerbage et de manutention.

Groupe 5. - Classe XI:

Responsabilité des magasins.

Responsabilité de l'expédition.

Travaux d'installation et d'entretien général.

Groupe 6. - Classe XIV :

Travaux de mécanique et/ou d'électricité nécessitant des connaissances professionnelles.

Travaux d'installation et d'entretien général nécessitant des connaissances professionnelles.

Groupe 7. - Classe XVI:

Electronicien capable d'assurer la maintenance du matériel (diplôme A 2 ou équivalent).